

A.T.DEC
Société par actions simplifiée au capital de 25.000 euros
Siège social : Le Parc du Château - 8 Impasse du 24 Août 1944 – 69960 CORBAS
843 828 351 RCS LYON

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2026**

(EXTRAIT)

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **158.274 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....158.274 euros

A titre de dividendes, à hauteur de 125.000 euros
Le solde, au poste « Autres Réserves », soit 33.274 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 336.237 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du septième exercice social, il y a eu lieu aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE	ABATTEMENT
31/12/2024	145.000 euros	Revenus distribués éligibles à l'abattement 145.000 €
31/12/2023	150.000 euros	Revenus distribués éligibles à l'abattement 150.000 €
31/12/2022	160.000 euros	Revenus distribués éligibles à l'abattement 160.000 €

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 50 euros par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2026.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

**La Présidente
SARL INELY**

DocuSigned by:

D47E7957B49F438...

Signé sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signé électroniquement au moyen d'un processus d'identification fiable mis en œuvre par DocuSign®, garantissant la connexion de chaque signataire conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.



SAS A.T.DEC

8 Impasse du 24 Août 1944
Le Parc du Chateau
69960 CORBAS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Comptes certifiés conformes. La
Présidence, la société INELY,
représentée par son Gérant

DocuSigned by:

Antoine TRÉEN

D47E7957B49F438...



Etats financiers au 31/12/2025

Bilan

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 076	7 076		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	183 369	169 764	13 606	5 656
	Autres immobilisations corporelles	308 757	104 084	204 673	200 491
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations	15		15	15
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	499 218	280 924	218 294	206 163
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production	56 437		56 437	103 637
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	839 354		839 354	415 558
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	122 468		122 468	153 698
	Charges constatées d'avance	16 527		16 527	17 913
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	299 279		299 279	365 681
	Total de l'actif circulant (IV)	1 334 065		1 334 065	1 056 487
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 833 283	280 924	1 552 359	1 262 649

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	15	15
(2) dont créances à moins d'un an	978 364	587 185

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 25 000)	25 000	25 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	275 463	237 537
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	158 274	182 927
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		461 237	447 963
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	109 581	145 991
	Emprunts et dettes financières divers (2)	5 684	8 062
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	569 980	508 196
	Dettes fiscales et sociales	245 296	140 782
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	160 581	11 654
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		1 091 122	814 686
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		1 552 359	1 262 649
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 018 538	705 105
(2) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 552 359** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 987 710** euros et un total **charges** de **1 829 436** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **158 274** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.
- importance relative

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes:

- Logiciel : 3 ans
- Matériel industriel : 3 ans
- Matériel de bureau : 3 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagement départ à la retraite

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté du personnel, les engagements en matière de départ à la retraite sont jugés non significatifs et n'ont pas été évalués.

Impact de changements réglementaires

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour cet exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025 l'entreprise présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Ce changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Afin d'assurer une meilleure information avec les comptes annuels de l'exercice en cours, l'annexe présente le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés selon le référentiel comptable alors en vigueur, antérieurement à l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	7 076					7 076
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 076					7 076
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	171 980		11 390			183 369
	Instal., agencement, aménagement divers	232 899		16 210			249 109
	Matériel de transport	587		16 837			17 424
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	37 372		4 852			42 223
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	442 838		49 288			492 126	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15					15
TOTAL		449 929		49 288			499 218

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			7 076			7 076
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			7 076			7 076
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			166 323	3 440		169 764
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			41 799	25 206		67 004
	Matériel de transport			407	553		960
	Matériel de bureau, mobilier			28 162	7 958		36 120
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			236 691	37 157		273 848
	TOTAL				243 767	37 157	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	15	15	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	839 354	839 354	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 338	3 338	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	7 555	7 555	
	Taxes sur la valeur ajoutée	106 443	106 443	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	5 132	5 132	
	Charges constatées d'avance	16 527	16 527	
	TOTAL DES CREANCES	978 364	978 364	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	109 581	36 997	72 584	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	569 980	569 980		
	Personnel et comptes rattachés	42 820	42 820		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 379	22 379		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	179 223	179 223		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	875	875		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	136 184	136 184		
	Autres dettes	30 081	30 081		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 091 122	1 018 538	72 584	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		36 410			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		5 684			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		127
Autres créances		127
BANQUE PRODUITS A RECEVOIR	127	

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		132 022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		72 499
FACTURES NON PARVENUES	72 499	
Dettes fiscales et sociales		32 906
PROVISION CONGES PAYES	23 312	
CHARGES /CONGES PAYES	7 575	
ORGANISME SCHARGES A PAYER	1 310	
Etat-Ch. à payer-Prod.à recev.	472	
CFE 2025 ATDEC à payer	238	
Autres dettes		26 617
AVOIR A EMETTRE	26 617	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CHARGES EXTERNE		16 527	16 527
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			16 527

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	10,0000	25 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	10,0000	25 000,00

Engagements de crédit-bail

Etat exprimé en euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				308 085	308 085
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice				120 286	120 286
Cumulées				70 183	70 183
TOTAL				190 469	190 469
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				94 421	94 421
Cumulées				139 133	139 133
TOTAL				233 554	233 554
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				84 204	84 204
entre 1 et 5 ans				56 713	56 713
à plus de 5 ans					
TOTAL				140 917	140 917
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus				185	185
entre 1 et 5 ans				1 902	1 902
à plus de 5 ans					
TOTAL				2 087	2 087

--